

PROGRAMME DE BASSINS VERSANTS DU TREGOR

**REALISATION D'ANALYSES AGRICOLES
ANNEE 2018**

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE N° 2018-02

**ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°4**

REALISATION D'ANALYSES DE VEGETAUX MARCHE N°2018-02-04

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre à bons de commande est passé selon la procédure adaptée en référence à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

✘ Pouvoir adjudicateur : Le Syndicat Mixte du Trégor, représenté par Guy Pennec, Président du Syndicat Mixte du Trégor (SMT), agissant au nom et pour le compte du SMT, personne publique contractante, autorisé à prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 90 000 € HT par la délibération 201418 du Comité Syndical.

Comptable assignataire : / Trésorerie Morlaix Municipale, place du Pouliet CS 27907 29679 Morlaix Cedex

Correspondants : Maxime Salaün - ☎ : 02-98-15-15-18, agrifoncier@syndicat-tregor.fr

✘ Objet du marché : La présente consultation a pour objet de confier à des prestataires spécialisés la réalisation d'analyses dans le cadre des actions agricoles 2018 sur les bassins versants du territoire du SMT.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1. Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des clauses administratives et techniques particulières, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son RIB et son numéro SIRET.]

2.4. Délai de validité de l'offre

L'offre me lie si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3. PRIX

Le montant maximum pour ce lot est de 2 500 € HT soit un montant de 3 000 € TTC

Les prix de règlement sont établis à partir des prix forfaitaires proposés par le titulaire ci-dessous.

Type de prestation	Prix unitaire en euro HT	TVA	Proposition tarifaire TTC
Prélèvement et analyse			
Total TTC			

ARTICLE 4. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

ARTICLE 5. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

(Page réservé à la personne publique)

Date de notification de l'accord cadre à bons de commande : le

Compte tenu de l'acceptation de la solution de base pour un montant hors taxe de :
(en chiffres)

(en lettres)

Visa : Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait en un seul original,

A Morlaix, Le

Monsieur Guy Pennec,
Président du Syndicat mixte du Trégor